

# MAGNAC' INFO

N°91 - JUIN 2026



Le Conseil municipal  
Les 80 ans du centre de secours  
Agenda de l'été



# SOMMAIRE



## 03 - Édito du Maire

## 04 - Vie municipale et intercommunale

- Conseil municipal de Magnac-Laval
- Bureau communautaire de la CCHLeM
- La page des finances
- Nettoyage de printemps
- Point d'eau incendie à Lathière
- Éclairage public
- Le CCAS
- Un futur Conseil des aînés ?
- Le conciliateur de justice
- Vers une mutuelle communale
- Déclarations d'urbanisme



## 13 - Jeunesse et vie éducative

- Classe découverte à Lathus
- Apprentissage de la natation
- Petits champions de la lecture
- Rencontre intergénérationnelle
- Printemps des poètes
- Spectacle : une vie de goutte

## 16 - Vie associative

- Une nouvelle association de badminton
- Gym Club et Parcours du cœur
- Association des parents d'élèves
- Mélodica poursuit son élan musical
- AFDAR
- Mobilité solidaire



## 19 - Manifestations locales

- Course féminine de vélo
- Procession de 9 lieues
- 80 ans du centre de secours
- Fête des plantes

## 24 - Informations

- Rendez-vous santé
- Fermeture estivale de La Poste
- Aide aux séjours de vacances des enfants
- Travaux agricoles saisonniers
- État civil
- Alerte canicule
- Commission des usagers de l'HIHL
- Secours populaire

## 27 - Agenda des sorties

### Mentions légales:

**Editeur :** Mairie de Magnac-Laval  
11 place de la République  
87190 Magnac-Laval

**Directeur de publication :** M. le Maire

**Comité éditorial :** Marjorie Barboza, Bruno Santoro, Brigitte Ribeiro, Christophe Julien, Jean-Bernard Jarry, Isabelle Baquet, Christelle Canivez, Philippe Maingret, Nicole Sevaux, Isabelle Barreau, Sylvie Lusson, Agnès Veillat, Jean-Claude Gaté, Vincent Lallement

**Imprimeur :** Imprimerie de la Basse Marche  
Mme Anne BROCHARD  
2 Rte de Mounismes  
87210 Le Dorat  
imp.bassemarche@gmail.com  
Tél.: +33 5 55 60 73 05

**Remerciements :** Alizé Lusson pour l'assistance à la mise en page et formation au logiciel Canva, Charlotte Philippon et Marie Lusson pour les photos.

# L'ÉDITO DU *Maire*



C'est avec beaucoup d'émotion, de gratitude et un profond sens des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui dans ce premier bulletin municipal de notre nouvelle équipe.

Le 15 mars dernier, vous avez choisi d'accorder votre confiance à la liste « Unis pour Magnac-Laval ». Je tiens à vous remercier sincèrement pour ce soutien. En mon nom personnel, mais aussi au nom de l'ensemble des élus qui m'accompagnent, je mesure pleinement l'honneur qui nous est fait et la responsabilité qui nous incombe désormais.

Depuis notre installation, nous sommes déjà pleinement au travail. Les élus et les agents municipaux se mobilisent chaque jour avec sérieux, engagement et enthousiasme afin de répondre aux attentes des habitants, de faire avancer les projets de notre commune et de préparer son avenir. Notre volonté est simple : agir dans l'intérêt général, avec pragmatisme, transparence et proximité.

Comme vous, je suis profondément attaché à Magnac-Laval. J'aime cette commune pour son caractère, son histoire, son cadre de vie et surtout pour l'engagement de ses habitants. C'est cet attachement partagé qui nous rassemble aujourd'hui et qui nous donne l'envie de construire ensemble l'avenir de notre territoire.

Je souhaite également partager avec vous une nouvelle importante. J'ai eu l'honneur d'être élu président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche. Je suis particulièrement fier de la confiance qui m'a été accordée par mes collègues élus. Cette responsabilité me permettra de porter la voix de Magnac-Laval et de défendre les intérêts de notre commune au sein de cette institution essentielle au développement de notre territoire.

Je veillerai à ce que notre commune soit pleinement associée aux projets intercommunaux et puisse bénéficier des opportunités qui contribueront à son attractivité, à son dynamisme et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Les défis qui nous attendent sont nombreux, mais je suis convaincu que nous disposons de tous les atouts nécessaires pour les relever. Magnac-Laval a toujours su compter sur l'énergie de ses habitants, la richesse de son tissu associatif, l'engagement de ses acteurs économiques et l'attachement de chacun à notre territoire.

Notre équipe municipale restera à votre écoute. Vos idées, vos remarques et vos préoccupations continueront d'éclairer notre action, car nous sommes convaincus qu'une commune avance d'autant mieux que ses habitants participent à sa vie et à son avenir.

C'est avec humilité, détermination et enthousiasme que je m'engage à servir Magnac-Laval et l'ensemble de ses habitants.

Au nom du conseil municipal, je vous remercie encore pour votre confiance et vous adresse mes sentiments les plus chaleureux.

Francis MARTIN  
Maire de Magnac-Laval  
Président de la Communauté de Communes du Haut  
Limousin en Marche

## PERMANENCE DU MAIRE

Chaque samedi matin, le Maire assure une permanence au cours de laquelle vous pouvez venir le rencontrer, sans rendez-vous, pour exposer vos idées, vos demandes et faire part de vos observations.

*Les horaires :*  
*Chaque samedi*  
*8h30 - 12h00*

*Le lieu :*  
*Mairie de Magnac-Laval*  
*Salle des Commissions*

# Le nouveau conseil municipal

Un nouveau chapitre s'ouvre pour Magnac-Laval. Réunis en conseil d'installation le 20 mars 2026, les 19 conseillers municipaux fraîchement élus ont officiellement pris leurs fonctions et procédé à l'élection du maire et de ses adjoints. Des visages familiers côtoient de nouveaux venus, porteurs de regards neufs sur la vie de notre commune. Projets, défis, ambitions : les six années à venir s'annoncent décisives. Ensemble, ils façonneront le Magnac-Laval de demain.



**Francis MARTIN**  
Maire de Magnac-Laval



**Bruno SANTORO**  
1er Adjoint  
Appels d'offres et achats, relations avec les commerçants, artisans et associations professionnelles, relations avec le comité des fêtes, rénovation du centre-bourg



**Marjorie BARBOZA**  
2ème Adjointe  
Affaires juridiques, urbanisme, patrimoine, communication, commémorations, associations sportives, artistiques et culturelles  
Correspondant défense



**Christophe JULIEN**  
3ème Adjoint  
Travaux, bâtiments communaux, chemins ruraux, référent villages, foires et marchés, agriculture



**Brigitte RIBEIRO**  
4ème Adjointe  
Affaires sociales et santé, attraction des professionnels de santé, relations avec les institutions, associations santé et social



**Jean-Bernard JARRY**  
5ème Adjoint  
Finances, analyse prospective, tarifs communaux, appui aux manifestations à caractère culturel



**Isabelle BAQUET**  
Conseillère municipale  
Déléguée au CCAS et aux personnes âgées



**Christelle CANIVEZ**  
Conseillère municipale  
Déléguée à l'éducation



**Philippe MAINGRET**  
Conseiller municipal  
Délégué aux travaux et services techniques



**Nicole SEVAUX**  
Conseillère municipale  
Déléguée à la sécurité et à l'éclairage public



**Jean-Michel COIGNAUD**  
Conseiller municipal



**Sylvie LUSSON**  
Conseillère municipale



**Ahmed HAJJI**  
Conseiller municipal



**Isabelle BARREAU**  
Conseillère municipale



**Jean-Claude GATE**  
Conseiller municipal



**Agnès VEILLAT**  
Conseillère municipale



**Philippe BARGUE**  
Conseiller municipal



**Guillaume GENTY**  
Conseiller municipal



**Vincent LALLEMENT**  
Conseiller municipal

# Le nouveau bureau communautaire

Le 13 avril 2026, vos représentants au Conseil communautaire (Francis MARTIN, Bruno SANTORO, Marjorie BARBOZA, Brigitte RIBEIRO) ont participé à l'élection des nouveaux membres du Bureau communautaire. Le vote, à bulletin secret, aura duré plusieurs heures, pour finalement aboutir à la mise en place du nouvel exécutif de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

## Le Bureau Communautaire



Francis Martin  
Président



Pierre AUTEF  
1er Vice-Président  
Développement  
économique



Philippe ROSE  
2ème Vice-Président  
Agriculture, PAT,  
PCAET, Biodiversité



Gilbert DUCHIRON  
3ème Vice-Président  
Finances, budget



Nicolas OVAN  
4ème Vice-Président  
Tri, collecte et traitement  
des déchets ménagers



Alain JOUANNY  
5ème Vice-Président  
Voirie intercommunale



Daniel-Odon HUREL  
6ème Vice-Président  
Culture et patrimoine



Olivier GUILLOT  
7ème Vice-Président  
Urbanisme, habitat,  
valorisation des  
centres-bourgs



Pascal GODRIE  
8ème Vice-Président  
Eau, assainissement



Vincent TASSI  
1er Conseiller délégué  
Equipements  
intercommunaux



Dominique  
DELPEUCH  
9ème Vice-Présidente  
Petite enfance, jeunesse



Alain PREVÔT  
10ème Vice-Président  
Politique santé



Jean Michel  
DACKOW  
11ème Vice-Président  
Travaux



Ishta LEMEUX  
12ème Vice-Présidente  
Tourisme, aires d'accueil



Jean POUYET  
2ème Conseiller  
délégué  
Egalité homme-femme,  
politiques sociales



Communauté de communes  
Haut Limousin en Marche

WWW.HAUTLIMOUSINENMARCHE.FR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE  
12 AVENUE JEAN JAURÈS 87 300 BELLAC  
05 55 60 09 99

Maj 15 avri

# La page des finances

Cette rubrique vous tiendra informés de l'usage de vos impôts : achats, investissements, réussites et difficultés budgétaires. La transparence financière nous semble une évidence.

Nous vous rendrons également compte de nos démarches de subventionnement — État, Département, Région, Europe. Fort de mon expérience, j'ai toujours considéré les subventions comme une nécessité incontournable pour moderniser une commune. Pour une ville aux ressources limitées comme Magnac-Laval, des taux de 20 à 60 % représentent des apports décisifs.

## Une situation héritée contrastée

En 2019, l'équipe sortante laissait 811.000 € de trésorerie nette (529.000 € en fonctionnement et 282.000 € en investissement). Déduction faite du chantier du lotissement de Sainfoin (prêt à réaliser) dont la part communale après subventions et participations diverses se réduisait à 32.000 €, le reliquat réellement laissé à disposition de la nouvelle équipe s'élevait à 779.000 €.

En 2026, la situation héritée n'est pas la même. La Municipalité entrante trouve 490.033 € de disponible. Mais le chantier des ombrières (champ de foire) reste à financer à hauteur de 180.000 €, avec une subvention obtenue de 60.000€. Donc 120.000€ restent à charge. Le reliquat disponible en 2026 descend donc à 310.093 €.

La différence entre les deux mandatures avoisine les 470.000 €. De nombreux engagements budgétaires nous incombent, dont la rénovation de l'église à financer. Au nom de la continuité Républicaine, nous devons y faire face.

## L'église : un chantier sur 4 ans

Le chantier de rénovation de l'église Saint-Maximin représente 1.700.000 € TTC sur quatre tranches. La première tranche (382.722 € TTC) est en cours, pour partie inscrite au budget 2025 à hauteur de 254.000 € de reste à réaliser. Nous avons dû cependant rajouter 128.000 € sur le budget 2026 pour financer ce qui manque et la TVA.

Les subventions attendues ne devraient pas dépasser 60% HT. Il faudra donc trouver environ 500.000 € d'argent frais sur la mandature, nécessitant un nouveau recours à l'emprunt.

## Budget 2026 voté le 30 avril 2026

Taux d'imposition de la commune : le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux actuels ; à savoir : Taxe d'habitation 13,12% ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,62% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,06%.

A noter qu'une part d'impôts se rajoute pour la Communauté de Communes, qui elle aussi a choisi de ne pas augmenter son pourcentage.

Ces taux s'appliquent sur les bases de vos propriétés qui sont définies par les services fiscaux.

Notre budget communal s'équilibre à 2.342.168 € en fonctionnement et 1.205.049 € en investissement. Ce premier budget est un budget technique qui ne prend en compte que les dossiers en cours initiés par la Municipalité précédente. Aucune marge n'étant disponible pour initier nos projets de campagne électorale. Nous sommes même obligés de repousser des chantiers ultérieurement.

## L'emprunt d'équilibre

Malgré 83.700 € transférés du budget de fonctionnement au budget d'investissement, un emprunt de 277.680 € a été inscrit pour équilibrer le budget, en conservant une réserve de précaution de 44.800 € au budget 2026.

A noter que cet emprunt pourra être réduit, en raison d'annonces de dernière minute (137.941€ de reports supplémentaires et 60.000 € de subvention des ombrières).

## Investissements en 2026 : Principaux postes prévus

• Travaux Eglises première tranche :	382.722€ TTC
• Achat des 4 maisons place J Fayaud :	70.000€
• Réfection toiture bâtiment des écoles Boulevard Pasteur :	44.900 €
• Remplacement chaudière école élémentaire :	40.186€
• Enfouissement de réseaux, BD Pasteur et La Valette :	71.000€
• Différents travaux de voirie :	55.000€
• Travaux de sécurisation maison en péril Fg Beaulieu et place du Marché :	23.700€
• Réserve incendie à Lathière :	10.000€
• Paiement des ombrières	175.000 €
• et bien sûr un certain nombre d'achats pour les services ou l'entretien du patrimoine communal.	

Total du budget d'investissement : **1.205.049€**

## Fonctionnement en 2026 : Principaux postes prévus

• Fournitures diverses (écoles / technique)	45.000€
• Fourniture voirie / empiérement chemin	25.000€
• Habillement du personnel	8.000€
• Amélioration installations existantes: (téléphone, chauffage, copieurs...)	15.400 €
• Sous-traitance entretien - Rempart	15.400€
• Petit entretien des bâtiments communaux	67.000€
• Réparation et entretien voirie	50.000 €
• Entretien véhicules / équipement motorisés	58.000 €
• Contrats de maintenance	45.000 €
• Dépenses de personnels et charges	1.142.450 €
• Indemnités des élus	71.000€
• Service d'incendie	41.000€
• CCAS	9.000 €
• Intérêts d'emprunts	11.000€
• Amortissements divers	39.162€

Total du budget de fonctionnement : **2.342.168€**

Ces différentes sommes sont des prévisions et non des dépenses programmées. Ce sont des autorisations de dépenses, non des obligations de dépenses.

A noter que notre budget de fonctionnement nous permet de verser 83.700€ au budget d'investissement, ce qui limite d'autant le montant de l'emprunt d'équilibre à réaliser.

## L'état de la dette

Emprunts en cours qui arriveront à échéance:

Espace du Rocher		2028
Balayeuse		2029
Gymnase		2049

### Santé financière de la commune

La santé financière d'une commune se juge à sa capacité de financer ce qui est engagé et à pouvoir anticiper le financement des projets votés par les élus.

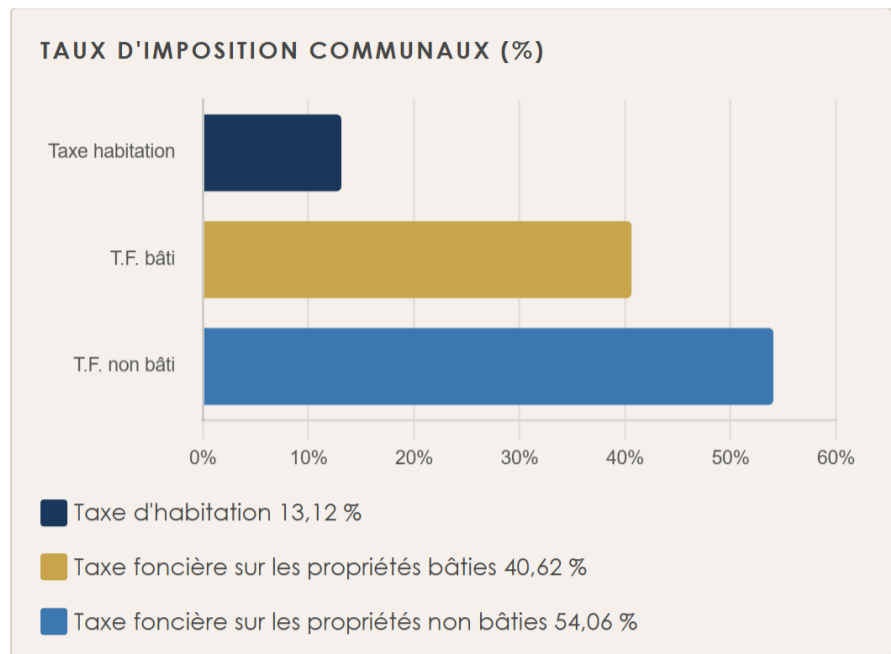
Les 4 tranches des travaux de l'église, liées dans leur programmation, ne peuvent être différées.

Faire entrer la Commune dans une modernité, demande du travail, des efforts et des financements.

Avec un excédent limité cette année sur le budget de fonctionnement (environ 110.000 €) chacun comprendra qu'il nous faudra être d'une grande prudence dans les programmations nouvelles.

J'ai donc suggéré une cure d'économie pour 1 an afin d'en mesurer l'impact et de trouver de nouvelles marges de manœuvre pour consolider l'investissement et atténuer le recours à l'emprunt, car notre capacité d'emprunt est limitée et inférieure à la majorité des communes de même importance de Haute-Vienne.

Notre commune est très vaste (7 300 ha) et génère de gros frais d'entretien, avec un potentiel économique limité. Chaque dépense devra être réfléchie et offrir un service palpable aux citoyens.



*Des recettes nouvelles sont à espérer : subventions substantielles, imposition possible des énergies nouvelles. Notre équipe est motivée.*

*La consigne du Maire : restons optimistes.*

Jean-Bernard Jarry  
Adjoint aux finances

## Nettoyage de printemps sur nos monuments

Le printemps arrivant, les équipes techniques se sont attelées à un nettoyage de nos monuments. Notre fontaine, notre monument aux morts et le parvis de la Mairie s'en trouvent rajeunis !



# Lathière : pourquoi un point d'eau incendie s'y installe

Des habitants de Lathière avaient exprimé des réserves sur le projet. La commune explique ici les obligations légales qui s'imposent à elle, les choix techniques retenus, et le calendrier des travaux.

Protéger les habitants, c'est parfois prendre des décisions qui ne font pas l'unanimité. L'installation d'une citerne incendie au hameau de Lathière a soulevé quelques inquiétudes. Mais ce projet n'est pas une option : c'est une obligation légale, et une question de sécurité pour tous.

## La loi est claire : la commune doit assurer la défense incendie

Depuis la loi du 17 mai 2011 et le décret du 27 février 2015, chaque maire est personnellement responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur le territoire de sa commune. Concrètement, cela signifie qu'il doit garantir que les sapeurs-pompiers disposent, en tout point habité du territoire, d'une quantité d'eau suffisante pour combattre un incendie.

Dans le département de la Haute-Vienne, c'est le SDIS 87 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui a rédigé le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), approuvé par arrêté préfectoral. Ce document fixe les règles que toutes les communes doivent respecter.

La règle de base : un point d'eau incendie (PEI) doit se trouver à moins de 400 mètres de tout bâtiment, par un chemin carrossable accessible aux camions de pompiers. En l'absence d'un tel point d'eau à Lathière, le hameau est actuellement en situation de non-conformité.

## Qui décide du lieu d'implantation ?

C'est le SDIS 87 qui réalise le diagnostic de couverture du territoire. Il identifie les zones insuffisamment défendues et préconise l'implantation de nouveaux points d'eau. La commune n'est donc pas libre de décider seule si un équipement est nécessaire ou non : elle doit mettre en œuvre les prescriptions du SDIS.

La commune, bien qu'en dialogue permanent avec le SDIS, n'est pas décisionnaire de l'endroit exact de l'implantation. Elle doit se conformer aux prescriptions du SDIS.

Une installation discrète et intégrée dans le paysage

La solution retenue pour créer un point d'eau incendie à Lathière est une citerne souple de 90 m<sup>3</sup>, fabriquée en toile de couleur verte. Il s'agit d'un équipement au sol, relativement discret, conçu pour s'intégrer dans l'environnement rural.

L'installation sera entourée d'une clôture en panneaux fixes, et complétée par un écran végétal destiné à atténuer visuellement la présence de l'équipement. L'objectif est de rendre l'ouvrage le moins intrusif possible tout en assurant pleinement sa fonction.

## Un projet préparé depuis 2025

Ce chantier n'est pas improvisé. La commune a engagé les études techniques nécessaires dès 2025.



La citerne a été commandée le 8 octobre 2025, après validation des études. Les premières démarches d'implantation sur site ont débuté en avril 2026.

## Une obligation, mais aussi une protection pour tous

Les préoccupations quant aux co-visibilités sont légitimes et ont été entendues. C'est précisément pourquoi la commune a retenu une citerne de couleur verte, complétée d'une végétalisation.

Mais il faut être clair : sans ce point d'eau, les sapeurs-pompiers intervenant à Lathière ne disposeraient pas des ressources nécessaires pour combattre un incendie dans des délais efficaces. En cas de sinistre, c'est la vie des habitants et la survie de leurs biens qui sont en jeu.

Bien qu'héritée de la précédente mandature, la commune assume pleinement cette décision, parce que la sécurité de chacun est une responsabilité collective.

### Calendrier prévisionnel des travaux

**Juin 2026** : Mise en place du compteur d'eau

**Juillet 2026** : Raccordement au réseau

**Août 2026** : Mise en place de la citerne souple et remplissage

**Septembre 2026** : Pose de la clôture et végétalisation

**Automne 2026** : Mise en service officielle : réception par le SDIS 87 et intégration au réseau de défense incendie du territoire.

# Éclairage public : la nouvelle municipalité tient ses engagements

La sécurité la nuit, la vie du bourg après 23 heures, l'économie d'énergie : l'éclairage public a été l'un des sujets les plus abordés lors de la campagne municipale. A peine en place, la nouvelle municipalité passe aux actes avec une double solution déjà en cours de déploiement.

## Ce que les habitants nous ont dit

Lors des réunions de campagne, le sujet est revenu de façon récurrente. Des habitants exprimaient leur inconfort — parfois leur inquiétude — face à un bourg plongé dans l'obscurité dès 23 heures, mais aussi parce qu'un choix avait été fait d'éteindre un lampadaire sur deux, voire plus, dans certaines rues. En été particulièrement, lorsque les soirées se prolongent, l'extinction totale de l'éclairage public a pu sembler inadaptée.

Les préoccupations étaient variées : sécurité des déplacements à pied, protection des habitations et des commerces contre les intrusions, mais aussi sentiment d'un bourg « mort » dès la nuit tombée, sans aucune lumière pour guider ou rassurer.

Ces préoccupations ont été entendues. Lors de la campagne, la liste municipale de Francis Martin s'était engagée clairement : moderniser l'éclairage public avec des lampadaires solaires et des ampoules LED, et rétablir des horaires d'éclairage adaptés garantissant à la fois sécurité, économies d'énergie et respect de l'environnement.

**Dès notre prise de fonction, nous avons agi sans attendre** pour mettre un terme à ces pans entiers de rues plongés dans une obscurité totale, y compris aux heures où l'éclairage aurait dû être en fonctionnement. Notre première action concrète a donc été de rétablir l'éclairage sur chaque lampadaire, afin que chaque foyer retrouve l'éclairage auquel il a droit.

## Éclairage la nuit : une question d'équilibre

Il faut rappeler la réalité : si l'éclairage est aujourd'hui coupé de 23 heures à 6 heures du matin, ce n'est pas par indifférence, mais pour des raisons économiques bien réelles. L'électricité représente un poste de dépense significatif pour une commune rurale, et maintenir un éclairage allumé toute la nuit avec des technologies anciennes n'est tout simplement pas soutenable.

La réponse n'est donc pas d'allumer plus ou moins longtemps avec les mêmes équipements, mais de changer les équipements pour allumer plus intelligemment. C'est précisément vers cette solution que la commune s'oriente.

## La Valette s'éclaire : la LED au cœur du chantier d'enfouissement

Les travaux d'enfouissement des réseaux actuellement en cours au village de La Valette constituent une opportunité saisie par la nouvelle municipalité. En enterrant simultanément les lignes électriques, le réseau fibre et l'éclairage public, le chantier permet de refaire entièrement l'installation lumineuse du hameau à moindre surcoût.

Les nouveaux candélabres seront équipés d'ampoules LED, nettement moins énergivores que les équipements traditionnels. Mieux encore : de 23 heures à 5 heures du matin, l'intensité lumineuse sera automatiquement réduite de 50 %. Ce mode « clair de lune » permettra de



© Photo Mairie

maintenir une présence lumineuse rassurante tout au long de la nuit, tout en limitant la consommation d'énergie et les nuisances lumineuses.

À terme, sans câbles aériens ni poteaux téléphoniques, le village de La Valette retrouvera un cadre de vie épuré et agréable. Le planning du chantier sera respecté, même si quelques semaines supplémentaires seront encore nécessaires pour finaliser l'ensemble des travaux.

## L'éclairage solaire : une solution d'avenir à tester

En parallèle, la commune prévoit de tester un dispositif d'éclairage solaire à Puygibaud et La Grangenot. Cette technologie présente des avantages évidents pour un usage rural : elle ne dépend pas du réseau électrique, s'installe sans tranchée et permet d'éclairer des zones jusqu'ici privées de tout point lumineux.

Cette phase de test est essentielle : elle permettra d'évaluer les performances réelles de ces équipements en conditions réelles avant d'envisager un déploiement plus large. Si les résultats sont concluants, l'éclairage solaire pourra progressivement être étendu à d'autres secteurs de la commune.

## Une modernisation qui s'étendra progressivement

L'objectif de la municipalité est clair : que l'ensemble des secteurs de Magnac-Laval bénéficient, au fil du temps, d'un éclairage modernisé. L'éclairage a déjà été rétabli devant tous les foyers, conformément à notre engagement. La prochaine étape est de faire évoluer les équipements pour permettre un éclairage nocturne adapté, sans explosion des charges communales.

La commune avance, avec méthode et dans le respect de ses engagements. Mais tout cela a un coût et prend du temps. Comme l'écrivait Shakespeare : « *La patience est une vertu qui s'acquiert avec de la patience.* »

### EN RÉSUMÉ

- ✓ **Dès l'élection** : rallumage de tous les lampadaires éteints — première action de la nouvelle municipalité.
- ✓ **À La Valette** : candélabres LED avec réduction d'intensité à 50 % de 23h à 5h, dans le cadre du chantier d'enfouissement.
- ✓ **Prochainement** : déploiement et test d'un éclairage solaire autonome à Puygibaud et La Grangenot.
- ✓ **À l'avenir** : extension progressive de ces nouveaux dispositifs à d'autres secteurs selon les résultats.

# Le CCAS : un acteur essentiel au service des habitants

Méconnu du grand public, le Centre Communal d'Action Sociale est pourtant l'un des outils les plus concrets de la solidarité locale. Présent dans chaque commune, il agit discrètement mais efficacement au plus près des habitants qui en ont besoin. Voici ce qu'il est, ce qu'il fait, et pourquoi il compte.

## Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal doté d'une personnalité juridique propre et d'un budget autonome. Il n'est pas un simple service de la mairie : c'est une structure à part entière, placée sous la présidence du maire, et dont le conseil d'administration associe élus municipaux et représentants d'associations locales.

Sa création est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants. À Magnac-Laval, le CCAS constitue un relais de proximité indispensable entre les habitants en situation de fragilité et les dispositifs d'aide existants (qu'ils soient communaux, départementaux ou nationaux).

## Les missions du CCAS : au plus près des besoins

Le CCAS a pour mission centrale d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. En théorie, ses domaines d'intervention couvrent l'ensemble du spectre de la vie sociale. A Magnac-Laval, le CCAS intervient sur trois axes en particulier:

- la prévention de l'isolement des personnes âgées,
- l'attribution d'une aide financière exceptionnelle,
- la domiciliation de personnes sans domicile fixe.

C'est en effet le CCAS qui organise et finance le repas des Aînés de Noël, ainsi que les coffrets cadeaux distribués à ceux qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

Ce moment de convivialité se déroule en décembre, à l'approche des fêtes de fin d'année, au bénéfice des Magnachons de plus de 70 ans, sur simple inscription auprès de la Mairie.

Les coffrets de remplacement sont quant à eux mis à disposition des plus de 75 ans ne pouvant participer au repas. Cette année, le CCAS a prévu d'organiser le repas des aînés le samedi 12 décembre. Vous serez informés ultérieurement de l'ouverture des inscriptions.

Le CCAS se penche sur tout type de situation dans la plus stricte confidentialité.

Si la plupart des dossiers sont transmis au CCAS par l'assistante sociale de secteur, les demandes peuvent être présentées au CCAS directement par les habitants, sur simple écrit.

Les dossiers sont ensuite présentés au CCAS au cours d'un comité auquel participent ses 16 membres (8 membres du Conseil municipal, 8 représentants d'associations locales oeuvrant dans le domaine social).

Ces membres sont tenus à la confidentialité la plus stricte et se fondent sur des critères objectifs d'attribution des aides, définis dans son règlement intérieur (consultable en Mairie et bientôt disponible sur le futur site internet modernisé de la commune).

Le CCAS de Magnac-Laval est joignable à la mairie. Toutes les démarches sont traitées avec la discrétion et la bienveillance qui s'imposent.

# Vers la création d'un Conseil des Aînés

Au-delà d'un rôle consultatif, cette initiative vise à renforcer les liens entre les générations, valoriser l'engagement citoyen et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Les modalités de candidature et de fonctionnement seront prochainement précisées. Les habitants intéressés sont d'ores et déjà invités à se faire connaître auprès de la mairie (coupon-réponse à découper, en page 27).

Par cette démarche, la commune affirme sa volonté de construire une ville plus inclusive, où chacun, quel que soit son âge, peut trouver sa place et contribuer à la vie collective.



Dans le cadre de sa politique en faveur de la participation citoyenne et du vivre-ensemble, la municipalité envisage la mise en place prochaine d'un Conseil des Aînés.

Cette instance consultative aura pour vocation de donner la parole aux habitants retraités ou âgés de 60 ans et plus, désireux de s'impliquer dans la vie locale. Forts de leur expérience, de leur connaissance du territoire et de leur disponibilité, les membres du Conseil des Aînés pourront contribuer activement à la réflexion et à l'élaboration de projets d'intérêt général.

Le Conseil sera invité à formuler des propositions sur des thématiques variées telles que la solidarité, le cadre de vie, la mobilité, la culture ou encore la transmission intergénérationnelle. Il pourra également être consulté par les élus sur certains projets communaux.

Brigitte RIBEIRO  
Adjointe aux affaires sociales et santé

# La conciliation de justice poursuit sa mission à Magnac-Laval

Un service gratuit pour résoudre vos litiges du quotidien

## Qu'est-ce que la conciliation de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, nommé par le premier président de la Cour d'appel, dont la mission est de faciliter le règlement amiable des litiges entre particuliers, entre voisins, ou entre un particulier et une entreprise.

Il intervient en dehors de tout procès, dans un cadre confidentiel et totalement gratuit.

Il peut intervenir dans de nombreuses situations de la vie courante : conflits de voisinage (bruit, limites de propriété, servitudes), litiges liés à un contrat, à des travaux, à un loyer impayé, à une prestation non conforme, ou encore à des différends entre consommateurs et professionnels.

## Pourquoi y recourir ?

Faire appel au conciliateur de justice, c'est choisir une solution rapide, gratuite et apaisée, sans passer par les tribunaux.

La démarche est simple, confidentielle et volontaire. Si un accord est trouvé, celui-ci peut être homologué par le juge et acquiescer ainsi force exécutoire.

C'est souvent la meilleure façon de préserver une relation de voisinage ou commerciale tout en obtenant une issue satisfaisante pour les deux parties.



## Comment prendre rendez-vous ?

Les rendez-vous sont à prendre directement auprès du secrétariat de la mairie. Merci de communiquer lors de votre demande :

- Votre nom et prénom
- Votre numéro de téléphone

Les créneaux sont proposés toutes les heures (ou toutes les 30 minutes en cas de forte demande).

*Les permanences se tiennent le troisième jeudi de chaque mois, à partir de 14h, en mairie.*

*Les prochaines dates sont les suivantes :*

- Jeudi 23 juillet 2026
- Jeudi 20 août 2026

*(Pas de permanence en juin)*

*Secrétariat de la Mairie:*

*Tél. : 05.55.68.52.54*

# Réflexion autour de la mutuelle municipale

Lors de notre réunion publique, nous vous avons parlé de notre souhait de vous proposer une mutuelle municipale.

En effet, les dépenses de santé augmentent tous les ans et commencent à peser dans votre budget. Notre santé ne devrait pas être sacrifiée en raison de l'augmentation du coût de la vie.

C'est pourquoi la municipalité étudie des solutions pour que tout le monde puisse trouver la formule qui lui convient à un prix raisonnable.

## Une mutuelle municipale, c'est quoi ?

C'est un dispositif simple et clair, mis en place par la mairie pour aider les habitants à avoir une complémentaire santé de qualité à un coût maîtrisé. La mairie n'intervient pas dans le financement de la mutuelle mais agit comme un facilitateur grâce à un partenariat passé avec un organisme mutualiste qui repose sur ces quelques principes :

- tarifs négociés
- aucune obligation d'adhésion
- des garanties claires et adaptées
- un conseiller de proximité avec des permanences tenues en mairie

## Pour qui ?

Pour vous, tous les habitants de Magnac-Laval sans conditions d'âge.

## Pourquoi ?

Pour permettre à tous d'avoir une bonne couverture santé, lutter contre le renoncement aux soins, préserver votre pouvoir d'achat.

Avant toute mise en place, la municipalité souhaite recueillir l'avis des habitants. Pour ce faire, vous pouvez remplir le questionnaire en ligne disponible à cette adresse : <https://forms.gle/RkpCjYUbpFnPvMup6> ou en flashant le QR code ci-dessous.

Et si vous n'utilisez pas internet, vous pouvez manifester votre intérêt pour la mutuelle municipale en nous retournant le bulletin réponse qui figurent en fin de bulletin (coupon-réponse à découper en page 27).

Nous vous remercions de participer à cette réflexion collective car il est important d'agir ensemble pour la santé de tous.

Christelle CANIVEZ  
Conseillère déléguée  
aux affaires scolaires et à la jeunesse



# Des travaux chez vous ? Pensez à vos déclarations d'urbanisme

Avant d'entreprendre des travaux chez vous, même modestes, renseignez-vous. Selon la nature, l'ampleur et la localisation des travaux, vous devrez peut-être déposer une déclaration en mairie. Attention, pour les biens immobiliers situés dans le périmètre de protection des monuments historiques, le délai d'instruction est allongé en raison de l'obligation d'obtenir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

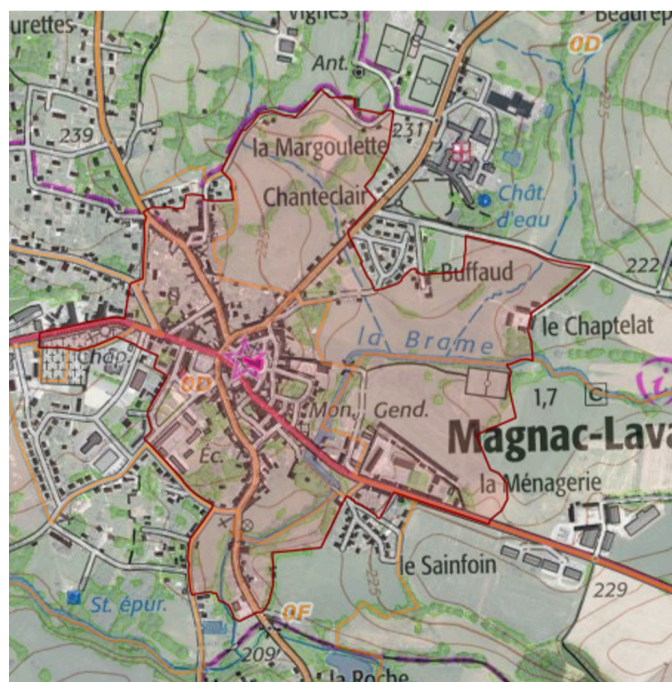
Une fois vos travaux finis, vous aurez à remplir une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. Cette déclaration atteste que les travaux sont terminés et conformes à l'autorisation accordée. Elle déclenche le délai pendant lequel l'administration peut exercer son contrôle.

A réception, le service urbanisme pourra effectuer un contrôle sur place pour vérifier que les travaux effectués correspondent aux travaux déclarés et que les prescriptions du permis de construire ont bien été respectées.

Voici les cas essentiels à connaître. Attention, **en fonction de la zone du PLU dans laquelle se trouve votre bien immobilier, ces conditions peuvent varier.**

## Déclarations préalables:

- Extension ou nouvelle construction entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> d'emprise ou de surface de plancher,
- Modification de l'aspect extérieur : ravalement, changement de menuiseries, ouverture d'une fenêtre, pose de volets ou de panneaux solaires en toiture,
- Clôture, portail, mur de clôture,
- Piscine de moins de 100 m<sup>2</sup> non couverte,
- Toute modification de l'aspect extérieur d'un bien immobilier bâti ou non bâti dans le périmètre de protection des monuments historiques.



Périmètre de protection des monuments historiques à Magnac-Laval

## URBANISME

Schéma de l'instruction des autorisations d'urbanisme  
Etapes et rôle des communes et de la CCHLeM

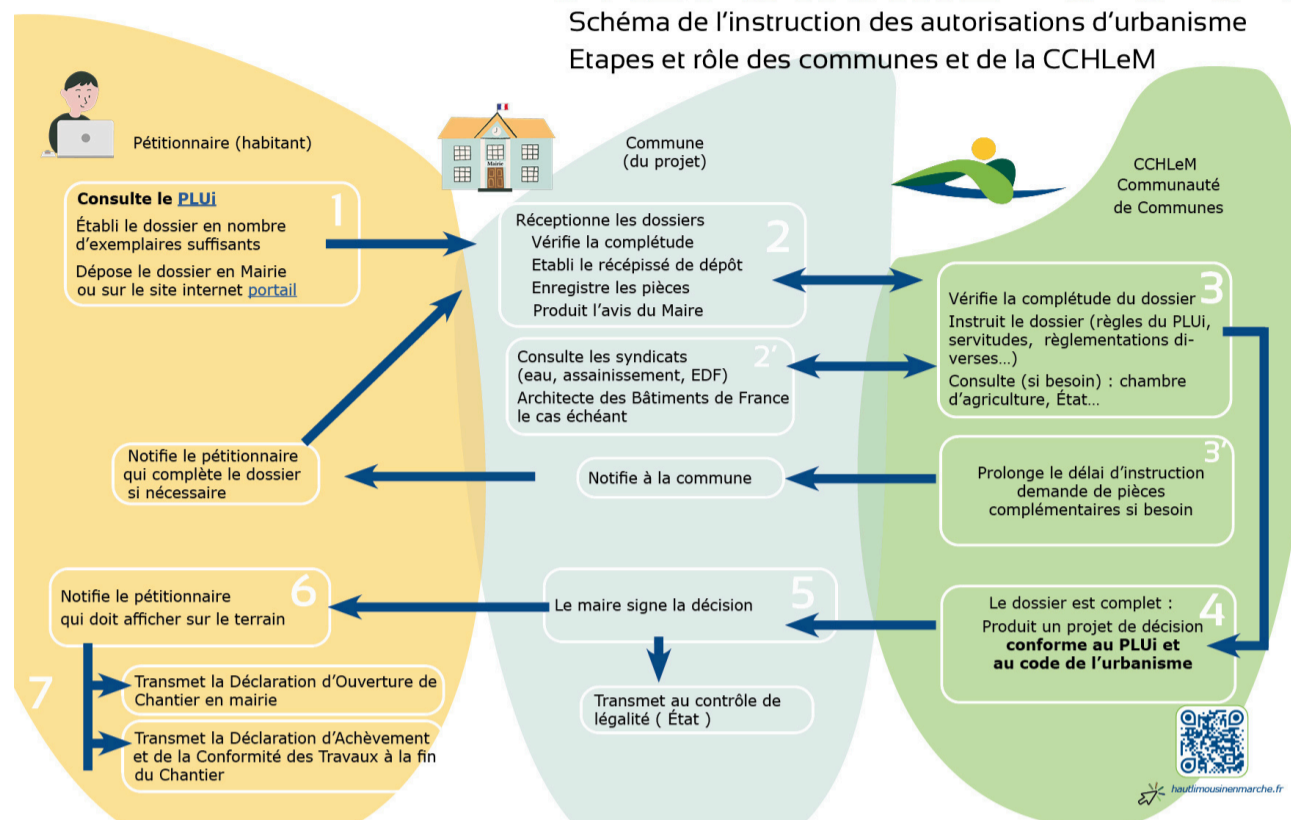


Schéma d'instruction des demandes d'urbanisme

## Permis de construire :

- Construction nouvelle de plus de 20 m<sup>2</sup>,
- Extension portant la surface totale au-delà de 150 m<sup>2</sup>,
- Changement de destination avec travaux modifiant la structure porteuse ou la façade,
- Piscine de plus de 100 m<sup>2</sup> ou couverte,
- Démolition totale ou partielle d'un bâtiment (permis de démolir).

## Qui contacter en cas de doute ?

Le secrétariat de la mairie pourra vous apporter les premières informations.

Pour mieux vous accompagner, le service Urbanisme de la CCHLeM vous reçoit en personne sur rendez-vous aux horaires ci-après.

Pensez à préparer vos documents avant votre rendez-vous (numéro de dossier en cours, ou numéro de parcelle ou adresse précise du projet).

Faites votre demande de rendez-vous par téléphone, email, ou directement sur le site internet de la CCHLeM.

	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>	9h - 12h	✗ FERMÉ
<b>Mardi</b>	✗ FERMÉ	13h30 - 17h
<b>Mercredi</b>	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Judi</b>	✗ FERMÉ	13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	✗ FERMÉ

Lieu : Impasse des Maisons Neuves, 87300 Bellac

Contact : 05 55 60 09 99 | urbanisme@cchlem.fr

Horaires de réception sur rendez-vous du service urbanisme de la CCHLeM

## Classe découverte à Lathus

Du 26 au 28 mai 2026, quarante élèves ont eu la chance de partir en classe découverte à l'initiative de l'école maternelle de Magnac-Laval.

Nos tout-petits magnachons sont partis vivre une grande aventure de trois jours et deux nuits au CPA Lathus, un centre de formation et de loisirs situé à Lathus-Saint-Rémy dans la Vienne.

Au programme, plein de chouettes activités : poney, accrobranche, balade en cariole et fabrication de pain.

Ce séjour a permis aux élèves de découvrir le milieu naturel et rural à travers différentes activités ludiques et pédagogiques.

Les objectifs étaient multiples :

- Favoriser la découverte de leur environnement proche.
- Développer l'autonomie et la vie en collectivité chez de jeunes enfants.
- Renforcer la cohésion entre élèves et favoriser la coopération.
- Mobiliser les apprentissages liés aux programmes de maternelle ( langage, découverte du monde, motricité, vivre ensemble).

Mais le plus beau dans tout cela aura été de passer leurs premières vacances entre copains, sans les parents !

Les enfants étaient ravis malgré la chaleur exceptionnelle de cette fin de mois de mai.



## Apprentissage de la natation

“Pendant l'hiver, durant huit séances, les CP, CE1, et CE2 sont allés à la piscine de Saint-Pardoux pour apprendre à nager.

Ils ont appris à sauter, à se déplacer sur le tapis jaune, à plonger, à s'équilibrer en faisant l'étoile de mer et à s'immerger dans l'eau pour attraper des anneaux.”

*Mathilde Guerrier.  
Élève de CE1*

La natation fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école primaire. L'objectif est de garantir à chaque élève un minimum de 3 à 4 séquences d'apprentissage, de 10 à 12 séances chacune. Sur les 8 années de l'école primaire, l'apprentissage est priorisé pour les niveaux GS, CP, CE1, CM1 et CM2.

La natation scolaire nécessite un encadrement renforcé ; l'enseignant peut être aidé par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles.



Conformément au principe de gratuité de l'enseignement, les séances de natation ne peuvent pas donner lieu à une participation financière des familles.

Les communes assument la charge du financement de cet enseignement obligatoire, et ce, alors même que l'apprentissage de la natation relève d'une obligation nationale.

En milieu rural, les coûts supportés par la collectivité locale sont conséquents du fait de l'éloignement géographique des piscines.

Ce déséquilibre dans la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est régulièrement dénoncé.

Des questions parlementaires récentes ont interpellé le gouvernement sur ce point, sans que des crédits d'État n'aient été débloqués à ce jour.

*L'équipe enseignante remercie grandement la municipalité qui finance les entrées et le transport. Ceci représente un coût que l'école seule ne pourrait pas assumer.*

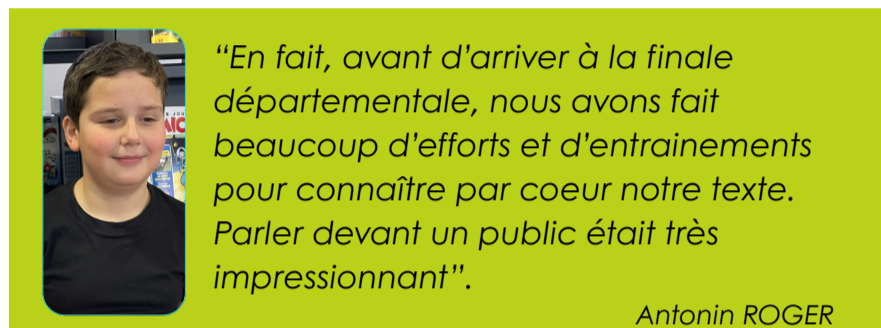
*Les enseignantes de ces deux classes remercient également les parents d'élèves agréés et non agréés sans qui ces séances ne pourraient pas avoir lieu.*

# Deux jeunes champions

Deux jeunes lecteurs magnachons brillent au concours des Petits champions de la lecture.

A Magnac-Laval, la fierté est de mise ! Deux élèves inscrits en classe de CM1, Gabriella Ekodi et Antonin Roger, se sont distingués en se hissant jusqu'au second tour de la finale départementale de la Haute-Vienne du concours des Petits champions de la lecture. Une belle performance qui récompense leur engagement et leur goût pour les mots.

Ce concours, devenu au fil des années un rendez-vous incontournable, a pour ambition d'initier les enfants au plaisir de lire. Bien plus qu'un simple exercice scolaire, la lecture y est envisagée comme une aventure personnelle et collective.



Chaque élève choisit librement un texte à partager avec sa classe, développant ainsi sa sensibilité, sa confiance en lui et son aisance à l'oral.

La lecture occupe en effet une place centrale dans l'apprentissage. Compétence fondamentale, elle constitue le socle indispensable à l'acquisition des savoirs.



*"Lors de la finale départementale, il y avait un micro. Ce n'était pas du tout facile de parler dedans".*

Gabriella EKODI

Elle est aussi une porte ouverte sur l'imaginaire, un espace de liberté et de rêve, où les enfants apprennent à se construire et à s'exprimer. En lisant les uns pour les autres, ils renforcent également les liens sociaux et découvrent le plaisir de recommander des ouvrages.

Depuis sa création en 2012, l'opération mobilise enseignants, bibliothécaires, auteurs et élus autour d'un objectif commun : transmettre le goût des livres. Leur engagement a déjà permis à plus de 900 000 enfants de vivre cette expérience unique.

Cette année, l'enthousiasme ne se dément pas : 9 534 classes sont inscrites, soit une hausse de 20 % par rapport à l'édition précédente. Le dispositif rassemble ainsi 219 282 élèves participant, dont 766 classes en Nouvelle-Aquitaine pour cette quatorzième édition.

À Magnac-Laval, l'exemple de Gabriella et Antonin illustre parfaitement cette dynamique.

Leur parcours inspire leurs camarades et témoigne de l'importance de telles initiatives dans la vie des écoles rurales.

Bravo à Antonin et Gabriella !

# Une belle rencontre intergénérationnelle

En mars 2026, les élèves de CM1 et CM2 ont passé une très belle journée avec trois résidents de l'HIHL de Magnac-Laval : Chantal, Monique et Henri.

Ils sont venus à l'école pour faire des cakes aux fruits avec nous. Nous avons préparé des cakes à la banane, à la poire et à la pomme. Tout le monde a aidé à mélanger la pâte et à éplucher les fruits. C'était très amusant et ça sentait très bon dans la cantine !

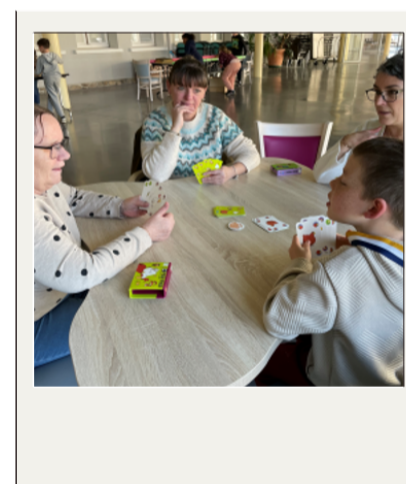
Pendant qu'on cuisinait, nous avons posé beaucoup de questions aux résidents sur leur vie quand ils étaient plus jeunes. Monique nous a expliqué qu'elle était couturière et Henri nous a raconté son métier de vétérinaire. Nous avons appris plein de choses intéressantes.

Après, nous sommes allés sur le lieu de vie des résidents pour goûter les gâteaux tous ensemble. Les cakes étaient délicieux. Ensuite, nous avons joué à des jeux de société avec les personnes âgées. Nous avons aussi découvert des jeux de motricité préparés par Corinne Blot.

Nous remercions Chantal, Monique, Henri et Corinne Blot pour cette magnifique journée.

Nous garderons de très bons souvenirs de cette rencontre.

La classe de CM1/CM2 de Maîtresse Sophie



# Le printemps des poètes

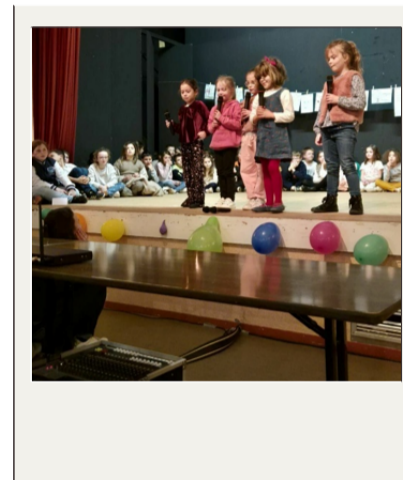
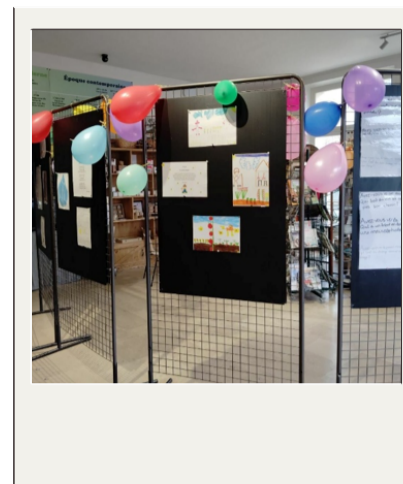
Le vendredi 13 mars 2026, la poésie a été mise à l'honneur à Magnac-Laval. A l'initiative du Tiers-Lieu, une belle coopération entre différents partenaires de la commune a permis aux élèves de fêter le printemps des poètes.

Dans un premier temps, les enfants ont bénéficié d'un exposé sur la poésie réalisé par Céline Talon, bibliothécaire sur le réseau lecture de la CCHLEM. Celle-ci a présenté ce qu'était une poésie, son évolution au fil du temps puis a fait découvrir le principe de l'acrostiche.

Ensuite, les élèves de toutes les classes se sont rendus à la salle des spectacles pour réciter ou lire des poésies devant un public. Des parents, des membres du Tiers-Lieu et des résidents de l'HIHL avaient fait le déplacement pour écouter les déclamations.

Le spectacle s'est terminé par un goûter offert aux enfants par le Tiers-Lieu.

Chaque classe avait fourni des illustrations des poésies récitées. Celles-ci ont été exposées dans le hall d'accueil par les membres du Tiers-Lieu.



# Spectacle : Une vie de goutte

Le 7 mai 2026 à 14 heures à la salle de spectacle de Magnac-Laval, toute notre école et les écoles de Saint-Sornin-Leulac et Saint-Amand-Magnazeix ont assisté à un magnifique spectacle de marionnettes.

Ce spectacle s'intitulait **Une vie de goutte** et a été créé par la compagnie L'escargot dans les orties.

Ce spectacle raconte l'histoire de gouttes d'eau qui font un voyage. Au début, les gouttes se trouvent dans un nuage, puis elles sautent sur terre. Différentes aventures se succèdent : passage dans un champ de maïs, puis dans une ville inondée, infiltration dans les nappes phréatiques et enfin elles arrivent dans la mer. Pour finir, nos petites gouttes d'eau sont aspirées par un canadien et éteignent un feu de forêt. Le spectacle se termine par l'évaporation de nos petites gouttes dans l'air.

Ce spectacle a plu à tout le monde.

La classe de CE1-CE2.

"J'ai adoré le spectacle car il y avait des références de chansons connues".

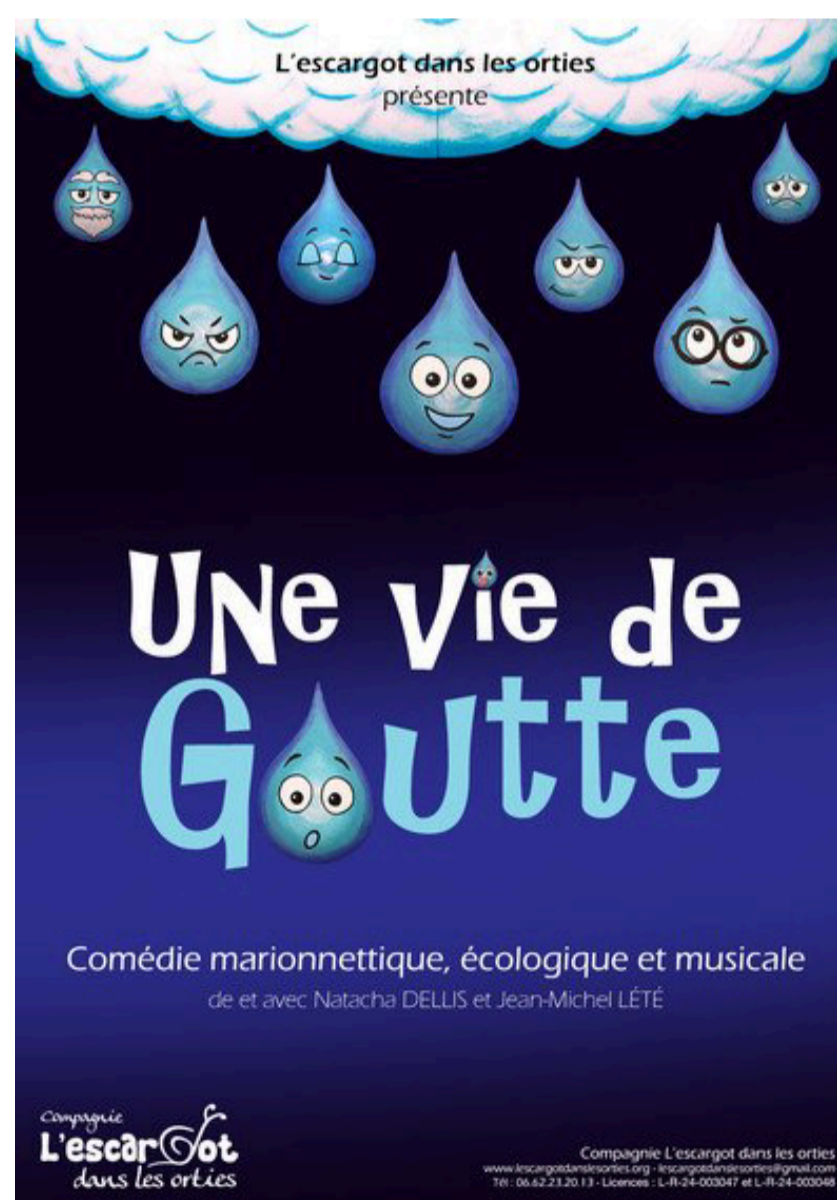
Angeline

"J'ai beaucoup aimé car le spectacle était drôle".

Eva

"J'ai apprécié les marionnettes gouttes d'eau parce qu'elles étaient bien dessinées".

Loïs



## Bad'Magnac

### Le badminton débarque à Magnac-Laval

En septembre 2025, un nouveau créneau sportif a fait son apparition au gymnase de Magnac-Laval. En accord avec la mairie, le club de badminton de Bellac a proposé sa première séance, et les magnachons ont répondu présents, si bien que quelques mois plus tard, une idée a germé : et pourquoi pas créer un club à Magnac ?

Aujourd'hui, cette idée s'est concrétisée, Bad'Magnac est né.

### Venez découvrir le club

Afin de découvrir le badminton, le club vous offre jusqu'à trois séances d'essai gratuites et prête raquettes et volant; Que vous soyez novice ou joueur confirmé, les joueurs de tous niveaux et âgés d'au moins 15 ans sont les bienvenus.

Les entraînements ont lieu les **mardis soir à partir de 19h**, et les **dimanches matin de 10h à 12h**. Franchissez les portes du gymnase et venez nous retrouver dans une ambiance chaleureuse et conviviale, où le respect, la bienveillance et la bonne humeur définissent notre pratique sportive.

Bad'Magnac étant un nouveau club, nous avons également différents projets, comme la création d'une équipe qui défendra les couleurs de Magnac-Laval au niveau départemental, ou encore la création d'une journée portes ouvertes.

Nous sommes à l'aube d'une grande aventure, et il ne manque que vous pour y prendre part, alors rejoignez nous.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez nous contacter directement.

Email : badmagnac@gmail.com  
Téléphone 06.01.29.95.02.



Clotaire Murith  
Président de Bad'Magnac

## Gym Club

Le 16 mai 2026, le Gym Club de Magnac-Laval a organisé "Le parcours du coeur".

Un grand bravo et un immense merci pour votre participation !

Vous étiez nombreux à participer au « Parcours du coeur »

Nous remercions tous les participants, pour votre présence lors de cette édition du « Parcours du coeur ». Grâce à cette énergie et votre enthousiasme, cette journée a été une véritable réussite placée sous le signe de la convivialité et de la santé.

Nous remercions chaleureusement la mairie de Magnac-Laval pour sa collaboration, les infirmières et aides-soignantes bénévoles pour leur engagement, l'entreprise Tricard pour le prêt du mannequin ainsi que l'Hôpital intercommunal pour la mise à disposition du défibrillateur cardiaque pour la démonstration des premiers secours, et enfin le Crédit Agricole pour son soutien financier.

En espérant que vous avez passé un excellent moment !

Le Bureau du Gym Club



# Association des Parents d'Élèves

Le 31 octobre 2025 s'est déroulée notre soirée dansante et repas d'Halloween, où petits et grands ont une nouvelle fois fait preuve de créativité dans leurs déguisements.

Vous avez également pu nous retrouver au marché de Noël le sept décembre 2025.

Le huit mars 2026, vous avez été nombreux à participer à notre 1ère édition du "Vide ta chambre". Un grand merci à Isabelle pour l'atelier maquillage et son spectacle de magie "Isa-maggi vide sa chambre", ainsi qu'à Guylaine pour son aide, et à Adeline de Dora Tonic 87 pour son animation danse.



A cette occasion, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident lors des différentes manifestations, qu'il s'agisse des parents actifs au sein de l'association, du personnel communal (technique et administratif) ou encore du comité des fêtes.

L'APE tient à remercier chaleureusement tous les participants à nos manifestations ainsi qu'à nos ventes (Sapin, chocolats, madeleines st Michel). Grâce à votre implication, nous pouvons continuer à soutenir financièrement les écoles maternelles et élémentaire de Magnac-Laval.

Nous vous donnons rendez-vous pour la **fête des écoles le 26 juin 2026.**



L'équipe APE

Email : [apemagnaclaval@gmail.com](mailto:apemagnaclaval@gmail.com)  
Téléphone : 06.42.65.83.44  
Facebook : APE Magnac-Laval

# Mélodica

*L'Ensemble vocal Mélodica poursuit son élan musical*

L'Ensemble vocal Mélodica, chorale de Magnac-Laval, a vécu une saison riche en rencontres et en émotions.

En décembre 2025, elle a organisé un chaleureux concert de Noël avec leurs amis de la Chorale de la Basse Marche, un moment très apprécié du public.

Plus récemment, le samedi 28 mars, Mélodica se produisait à Arnac-la-Poste devant une salle comble, confirmant l'enthousiasme suscité par son répertoire et son énergie collective.

Les semaines à venir s'annoncent tout aussi prometteuses: l'ensemble se déplacera prochainement sur invitation de la chorale de **Pontlevoy (Loir-et-Cher), les 13 et 14 juin**, et aura l'honneur d'être invité pour l'ouverture de la **3<sup>e</sup> édition d'En Chœurs**, organisée par la **Ferme de Villefavard**, le **samedi 27 juin à 11h**. Informations et réservations sont disponibles sur le site: [www.fermedevillefavard.com](http://www.fermedevillefavard.com).

Mélodica continue ainsi de faire rayonner le chant choral et le dynamisme culturel de Magnac-Laval bien au-delà de la commune.



# AFPAR

**L'A.F.P.A.R** (Association en Faveur des Personnes Âgées et Retraitées) est une Association Mandataire agréée, qui a pour objet de proposer des services d'aide ou de maintien à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, mais est ouverte également à tout public !

Les employeurs peuvent bénéficier du travail d'une ou plusieurs personnes, pour assurer un entretien du logement (ménage, entretien du linge...) et/ou une assistance de vie pour un accompagnement au quotidien.

Du fait de notre agrément aux services à la personne, chaque employeur peut bénéficier d'un avantage fiscal : toutes les sommes dépensées sont déductibles dans la limite des 50%.

L'**AFPAR** est chargée d'aider les personnes dans leurs obligations d'Employeur :

- Aide au recrutement (proposition de salarié).
- Aide administrative (rédaction des contrats de travail, édition des bulletins, déclaration URSSAF, transmission des attestations fiscales...).
- Proposition de remplacement pendant les congés ou la maladie du salarié (Dans la mesure du possible).

13 Place de la République  
87190 MAGNAC LAVAL  
05.55.68.69.73  
07.57.47.65.09



Permanences physiques et téléphoniques  
(Mme RAYNAUD Crystal)

Du Lundi au Jeudi 14h à 16h  
Le Vendredi 13h30 à 15h30

**HORS DES TEMPS DE PERMANENCES EN CAS D'URGENCE : Mme BAQUET Isabelle : 06.46.58.22.22 (N'hésitez pas à laisser un message !)**



Nouveau Bureau de l'AFPAR (De Gauche à Droite) :  
Mme GOURMEL Emeline (Secrétaire) Mme ROUET Océane (Vice-Trésorière) ; Mme SEVAUX Nicole (Trésorière) ; Mme BAQUET Isabelle (Présidente) et Mme BARRAUD Francine (Vice-Présidente)

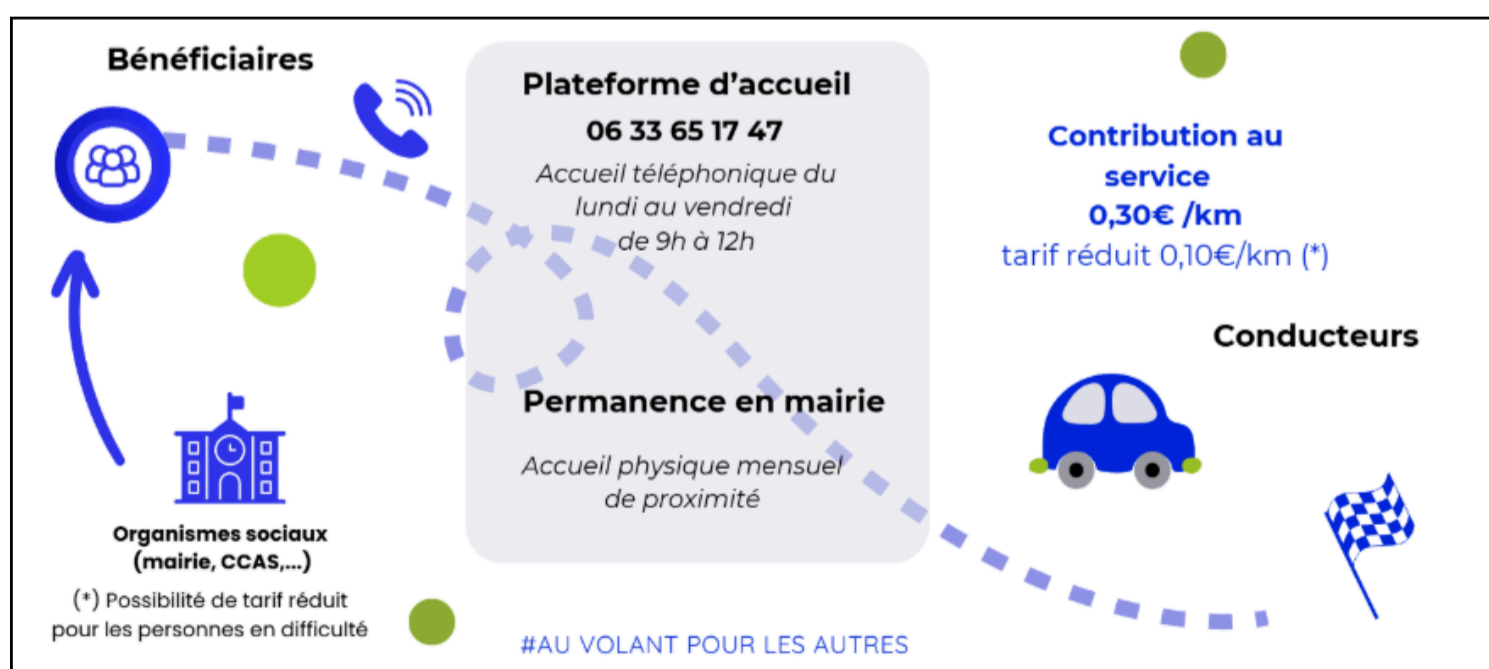
## Mobilité solidaire rurale du Haut Limousin

La Mobilité solidaire assure des permanences à la mairie de Magnac-Laval le deuxième mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00, soit pour l'année 2026 :

- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 14 octobre
- 9 décembre

Vous pouvez également contacter la mobilité solidaire par téléphone au :

**06 33 65 17 47**  
du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00



Pour en savoir plus, scannez ce QR code.



## Course Féminine de vélo

Le lundi 25 mai 2026, le *Tour du Haut Limousin Féminin by Massy Sotec - Trophée BayWa r.e*, organisé par l'ACAF (Association Cyclisme au Féminin), est passé par Magnac-Laval. Pour la première année, cette course était ouverte aux équipes professionnelles internationales et aux meilleures formations amateurs.

Plus d'une centaine de coureuses sont arrivées par Lathière, ont fait un sprint Avenue du Transloy, puis sont reparties par Puygibaud. Nous avons pu voir la future vainqueur déjà esseulée devant la deuxième à quelques encablures et le peloton en ordre dispersé, puis des attardées souvent seules.

Océane Mahé, de l'équipe « Ma Petite Entreprise » a remporté cette épreuve dont le départ et l'arrivée se trouvaient à Saint-Bonnet-de-Bellac, après une échappée de 60 km.

Nous tenons à remercier les 24 bénévoles magnachons qui ont permis cette traversée en sécurisant les intersections, sous un soleil de plomb et une chaleur étouffante. C'est un rôle essentiel mais parfois ingrat, surtout pour les amateurs de cyclisme, parce qu'ils ne choisissent pas leur emplacement, et doivent parfois calmer quelques ardeurs des automobilistes.

La course a traversé 18 communes de notre Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

Merci à l'organisateur d'avoir choisi de passer pour la deuxième année consécutive à Magnac-Laval, nous sommes prêts à accueillir de nouveau cette course.



© Photo Jean-Bernard Jarry



© Photo Marie Lussion

Vincent Lallement  
Conseiller municipal

## Procession de 9 lieues

Le week-end de Pentecôte fut riche en événements.

Pendant que les pompiers fêtaient les 80 ans du Centre de secours, pendant que bénévoles et badauds encourageaient les coureuses cyclistes, de courageux marcheurs parcouraient les 53 km de la Procession de 9 lieues, sous un soleil de plomb.

Au-delà de son aspect religieux, la Procession est avant tout une tradition séculaire propre à Magnac-Laval.

Cette année, elle aura relevé de la véritable épreuve physique en raison de la chaleur caniculaire qui s'est ajoutée à cette marche en soi déjà particulièrement éprouvante.

Ceux qui sont parvenus à compléter la boucle dans ces conditions emportent toute notre admiration. Ceux qui ont quitté la boucle avant son terme ne sont pas en reste et méritent également des louanges pour avoir su raison garder et protéger leur santé avant tout.

Marjorie Barboza  
2ème adjointe



© Photo Marjorie BARBOZA



© Photo Marjorie BARBOZA

# 80 ans de courage : le centre de secours de Magnac-Laval fête son anniversaire

Le 23 mai 2026, le centre de secours de Magnac-Laval a célébré ses 80 ans d'existence. Fondé en 1946, il a vu défiler des générations de femmes et d'hommes au service de la population. Une journée de cérémonies, de discours et de fête a marqué cet anniversaire mémorable.



© Photo Charlotte PHILIPPON

## Huit décennies au service du territoire

1946. La France se relève de la guerre. À Magnac-Laval, une poignée d'hommes posent les premières pierres de ce qui deviendra, au fil des décennies, un pilier de la vie locale. Quarante-vingts ans plus tard, le centre de secours est toujours là, plus actif que jamais, assurant chaque année des centaines d'interventions au service des habitants de la commune et des communes voisines.

C'est pour célébrer cet anniversaire exceptionnel que pompiers en tenue, anciens, élus, représentants du SDIS 87 et habitants se sont réunis dans une atmosphère à la fois solennelle et chaleureuse. La journée a alterné cérémonies officielles, remises de distinctions et moments de convivialité, avant de se prolonger le soir par une soirée cabaret très appréciée.

## La voix de l'Amicale

C'est Bernard Dubreuil, au nom de l'Amicale des Pompiers de Magnac-Laval, qui a ouvert les prises de parole. Avec une sobriété touchante, il a d'abord remercié la foule nombreuse réunie pour l'occasion, y voyant une marque de considération qui a profondément ému les membres de l'Amicale.

Évoquant les 80 ans écoulés depuis 1946, il a rendu hommage aux générations successives de femmes et d'hommes qui ont porté les valeurs du corps : le secours, la solidarité, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe. Il n'a pas oublié les conjoints et les familles, ces soutiens silencieux sans lesquels rien ne serait possible.

Sa parole la plus forte a été celle du souvenir. Comparant cet anniversaire à une fête de famille, il a évoqué ces instants où le regard croise inévitablement « une chaise demeurée vide » - l'image de ceux qui ne sont plus là, mais dont la mémoire reste vivante dans chaque intervention, dans chaque uniforme. « Associons le souvenir de nos pompiers disparus à ce jour de bonheur », a-t-il conclu, dans un silence recueilli.

## Du Royaume-Uni à la France : passation de médailles

Elizabeth Edwards, citoyenne britannique installée à Magnac-Laval depuis de nombreuses années, fut tout aussi émouvante dans son geste de transmission de deux objets d'une valeur historique et patrimoniale exceptionnelle.

En 1900, lors de l'exposition universelle, près de 315 compagnies françaises et 25 corps étrangers de pompiers s'affrontèrent dans un concours de manoeuvres d'incendie. Son grand-père, participant audit concours, se vit décerner une médaille pour sa participation, ainsi qu'une médaille olympique d'argent, décernée aux membres du corps des pompiers de Leyton (Royaume-Uni), arrivés deuxièmes au concours des pompiers volontaires.

Héritière de ces médailles, Elizabeth Edwards les a transmises au Centre de secours de Magnac-Laval, à la mémoire des pompiers, tels que son grand-père, aujourd'hui disparus.



© Photo Marjorie BARBOZA



© Photo Marjorie BARBOZA

## Le Département a salué "les bâtisseurs des 80 prochaines années"

Alain Jouanny, Conseiller départemental, a porté la parole du Département de la Haute-Vienne avec une conviction qui a manifestement touché l'assemblée. Pour lui, célébrer ce 80ème anniversaire, c'est honorer bien plus qu'une caserne : c'est honorer un esprit, celui du service, du courage et de la fraternité.

Il a souligné le rôle irremplaçable des sapeurs-pompiers volontaires dans les communes rurales : « Dans une société où tout va vite, où les repères changent, les sapeurs-pompiers restent une figure de confiance, d'humanité et de proximité. » Une solidarité incarnée qui, selon lui, fait la force des territoires comme le nôtre.

S'adressant directement aux jeunes pompiers présents, il leur a transmis un message d'encouragement et de fierté : « Vous êtes les héritiers d'une histoire magnifique et les bâtisseurs des 80 prochaines années. » Le Département, a-t-il affirmé, est fier d'accompagner les services de secours et entend préserver et encourager le volontariat, richesse précieuse de nos territoires.

Il a conclu en ayant une pensée pour tous les pompiers disparus, avant de clore son discours par un triple hommage resté dans les mémoires : « Merci pour votre engagement. Merci pour votre disponibilité. Merci pour votre courage. »

## Francis Martin, un témoignage personnel qui a ému l'assemblée

C'est peut-être Francis Martin, Maire de Magnac-Laval et Président de la Communauté de communes, qui a prononcé les mots les plus attendus - et les plus personnels.

En tant qu'élu, il aurait pu s'en tenir à un discours institutionnel. Il a choisi de faire autrement.

D'une voix marquée par l'émotion, il a raconté un souvenir vieux de quarante ans : celui d'un accident de la route dont il a été victime, et dont il n'est sorti indemne que grâce à l'intervention rapide et déterminée des sapeurs-pompiers. Une dette de vie qu'il n'a jamais oubliée. Un visage, des gestes, une présence dans les minutes les plus terrifiantes - ceux de femmes et d'hommes qui avaient fait le choix de se porter au secours des autres.

À travers ce récit personnel, Francis Martin a mis des mots concrets sur ce que signifie l'engagement des pompiers : non pas une abstraction héroïque, mais un choix de vie quotidien, fait au nom d'une solidarité profonde envers chaque habitant du territoire. Un engagement qui, ce jour-là, lui avait tout simplement sauvé la vie.

## Une journée de fête, de mémoire et de fraternité

Au-delà des discours, la journée a été rythmée par les moments forts qui jalonnent les grandes cérémonies :

dépôt de gerbe, rassemblement des personnels en tenue, présentation des matériels et défilé.

Les habitants, nombreux à avoir fait le déplacement, ont pu mesurer l'ampleur du dispositif que représente aujourd'hui le centre de secours.

La soirée s'est prolongée en cabaret, dans une atmosphère festive et détendue qui a permis aux anciens et aux plus jeunes de se retrouver autour d'une même table, autour d'une même histoire. Une belle façon de rappeler que le corps des sapeurs-pompiers est avant tout une famille.



Photo Marjorie BARBOZA



## Cap sur les 100 ans

En ce 23 mai 2026, Magnac-Laval a rendu à ses pompiers l'hommage qu'ils méritent. Quarante-vingts ans de service, de sacrifices discrets, de présences rassurantes dans les moments de détresse. Le centre de secours appartient à l'âme de notre commune. Il en est l'une des expressions les plus belles et les plus humaines.

Joyeux anniversaire à toutes celles et ceux, présents et disparus, qui ont contribué à construire cette histoire.

Marjorie BARBOZA  
2ème adjointe



© Photo Charlotte PHILIPPON

**Le mot du lieutenant Frédéric Courcelle, chef du Centre de secours de Magnac Laval**

L'activité pour l'année 2025 est en légère diminution par rapport à 2024.

Le nombre de sorties d'engins est de 337 qui se répartissent comme suit :

- Magnac Laval 103,
- Lussac les Eglises 39,
- Le Dorat 25,
- Droux 23,
- St Sornin Leulac 19,
- Dompierre les Eglises 18,
- Bellac 12,
- Chateauponsac 9,
- Val d'Oire et Gartempe 9,
- Villefavard 8.

Total des 10 premières communes : 265

Total des autres communes : 72

L'effectif du Centre de Secours est constitué de 17 femmes et hommes.

Les recrutements seront les bienvenus, alors:

**Pourquoi pas vous ?**

Devenez sapeur-pompier volontaire ! Passez nous voir au centre de secours ouvert les dimanches matins ou téléphonez à la Mairie de Magnac Laval qui transmettra.

A l'occasion des quatre-vingts ans du centre de secours de Magnac Laval, un livre de 281 pages a été publié. Il met à l'honneur les femmes et les hommes qui ont servi depuis 1946 et raconte l'évolution structurelle et matérielle des secours.

La lutte contre les incendies de l'époque romaine à nos jours, les codes, les usages et les traditions des Sapeurs-Pompiers y sont décrits.

L'évocation de certains événements plus ou moins tragiques ancrés dans la mémoire collective locale contribue à l'intérêt que les lecteurs portent à cet ouvrage.

**Il peut être commandé au 06.70.77.55.28.**

**Le livre est vendu au prix de 20 euros au profit des Pupilles des Pompiers de France.**

**Les personnes qui en font la demande peuvent être livrées à domicile.**



© Photo Marjorie Barboza

**Sylvain Tacheau, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Magnac-Laval** souhaite adresser quelques mots à l'ensemble de la population et des partenaires qui soutiennent les actions des pompiers tout au long de l'année.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Magnac-Laval a pour vocation de renforcer les liens de convivialité et de solidarité entre les sapeurs-pompiers, leurs familles et les habitants de la commune. À travers différentes manifestations, elle participe également à faire vivre le centre de secours et à maintenir cette proximité avec la population.

Après la belle réussite de la journée organisée à l'occasion des 80 ans du corps des sapeurs-pompiers de Magnac-Laval, l'amicale poursuit ses activités avec plusieurs rendez-vous importants à venir.

Le traditionnel loto se tiendra le 8 novembre à la salle des fêtes de Magnac-Laval, un moment toujours apprécié et ouvert à tous. La cérémonie de la Sainte-Barbe aura lieu le 5 décembre, temps fort de la vie des sapeurs-pompiers. Enfin, le Noël des enfants, réservé aux pompiers et à leurs familles, se déroulera le 19 décembre dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Comme l'année précédente, l'amicale a fait le choix de ne pas organiser de soirée du Nouvel An. Cette décision permet de privilégier d'autres événements importants, notamment l'organisation des 80 ans du corps des pompiers, qui a mobilisé beaucoup d'énergie et d'investissement.

L'amicale remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles, partenaires et habitants pour leur soutien et leur fidélité lors des différentes manifestations organisées tout au long de l'année.



# Succès ensoleillé pour la 14ème Fête des plantes

Sous un soleil radieux, le Lycée Agricole de Magnac-Laval a accueilli, le dimanche 5 avril 2026, la 14ème Fête des plantes organisée par "Les Amis des Fleurs et des Jardins", qui a attiré 52 exposants et de nombreux visiteurs venus profiter d'une journée printanière particulièrement agréable.

Dès les premières heures de la matinée, les allées se sont remplies dans une ambiance conviviale et colorée. Horticulteurs et passionnés de jardinage proposaient un large choix de plants et de fleurs : géraniums, pétunias, plantes vivaces, aromatiques, sans oublier quelques arbustes décoratifs. De quoi satisfaire aussi bien les jardiniers amateurs que les plus expérimentés, tous en quête de nouveautés pour embellir jardins, balcons et terrasses.

Le cadre verdoyant du Lycée Agricole a offert un écrin à cet évènement, mettant en valeur les couleurs et les parfums des différentes variétés exposées. Les visiteurs ont pris plaisir à flâner entre les stands, à demander conseils aux exposants et à partager leur passion du

jardinage.

La météo exceptionnelle de ce dimanche de Pâques a largement contribué au succès de cette manifestation, transformant cette journée en un véritable moment de détente et de rencontre. Les familles ont répondu présentes, profitant de l'occasion pour passer un moment agréable en plein air.

Cette Fête des Plantes, organisée dans un esprit de convivialité et de valorisation de savoir-faire horticoles, s'impose comme un rendez-vous apprécié dans la Commune de Magnac-Laval.

La Municipalité tient particulièrement à remercier l'association "Les amis des fleurs et des jardins" et l'ensemble des bénévoles, étudiants et exposants qui contribuent chaque année à faire de cette manifestation un grand succès.

Une belle réussite qui donne déjà envie de renouveler l'expérience l'an prochaine.



## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES



### Accompagnement par la FREDON

Votre collectivité adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agréé par l'Etat pour le suivi des plans de lutte collectifs pour la protection des cultures.

La FREDON est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec trois axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance des ces organismes et le choix des méthodes de lutte. Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective aux fins de :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeau freux, pigeons bizet feral) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Diagnostic et installation d'éco-pièges pour les chenilles processionnaires du pin,
- Frelon à pattes jaunes : campagne de piégeage des reines fondatrices à partir de février, mars.

### Régulation des populations de ragondins

Concernant la régulation des populations de ragondin, de nombreux individus circulent le long des cours d'eau, dans les étangs et impactent le milieu par des dégradations de berges et transmettent des maladies aux animaux d'élevage.

Afin d'éviter une augmentation rapide de la population (un couple génère en deux ans quatre-vingt-dix individus) une campagne de piégeage va être organisée sur la commune.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON au 05.55.04.64.06.

FREDON HAUTE-VIENNE

6 rue du Puy Pezard

87270 Couzeix

Téléphone : 05.55.04.64.06

Email : fdgdon87@gmail.com

Siret 41210967000031 Code APE : 7120B



## Rendez-vous santé

### Médocobus

La santé prend la route et vient jusqu'à vous pour une consultation de Médecin ou de Sage-Femme.

Prendre rendez-vous au 06-20-87-99-33 ou sur [www.maiia.com](http://www.maiia.com)

Prochain passage le vendredi 26 juin 2026.

Pour en savoir plus, scannez ce QR code.



### Ophtalmologie

De nouveaux créneaux en ophtalmologie sont ouverts aux consultations avancées de l'HHL.

Ainsi, des rendez-vous sont possibles tous les mercredi et jeudi et accessibles aux plus de 60 ans.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au :

**05-55-47-20-03**

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

## Fermeture estivale de La Poste

### Communiqué de La Poste :

Le bureau de poste de Magnac-Laval, situé 7 Place de la République, sera fermé du 3 au 22 août 2026 inclus.

Durant cette période, les services postaux resteront accessibles à proximité de votre commune.

La poste de Le Dorat ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45 ainsi que les mercredi et samedi de 9h00 à 12h00.

L'agence postale de Droux du mardi au samedi de 8h30 à 11h45.

### Du 3 au 22 août 2026 :

#### La Poste - Le Dorat

14 rue Robert Lapeyrière

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h00

14h00 - 16h45

Mercredi, samedi : 9h00 - 12h00

#### Agence postale communale - Droux

1 Place Jean Jaurès (Mairie)

Mardi - samedi : 8h30 - 11h45

## Aide aux vacances des enfants

Afin de soutenir les familles de la commune, la municipalité reconduit son aide aux séjours de vacances des enfants pour l'année 2026.

La participation communale est fixée à 9 € par jour et par enfant.

Cette aide sera versée directement à l'organisme organisateur du séjour et est limitée à 21 jours par enfant et par an.

Pour tout renseignement complémentaire sur les conditions d'attribution, n'hésitez pas à contacter la mairie.

## Travaux agricoles saisonniers

La saison bucolique des coquelicots dans les champs de blé débute. Celle des travaux agricoles et de leurs convois aussi.

Les engins, indispensables à notre agriculture locale, peuvent ralentir la circulation et

nécessitent une attention particulière aux carrefours et dans les virages. Un geste de courtoisie envers nos agriculteurs est aussi de reconnaître leur travail essentiel pour nourrir nos territoires.

Sur la route, restez vigilants et surtout... patients !

## Etat civil du 1er janvier au 31 mai 2026

Naissances : 3

Mariages : 1

Décès : 11

Aux nouveaux parents et aux mariés, nous présentons toutes nos félicitations.

Aux familles affectées par un décès, nous présentons toutes nos condoléances.

# Canicule, fortes chaleurs

## Protégez-vous avant les premiers effets

### Bien se protéger pendant les épisodes de chaleur

Les périodes de fortes chaleurs deviennent de plus en plus fréquentes, et il est important d'adopter les bons réflexes, surtout pour les personnes âgées ou fragiles. Voici quelques conseils simples pour passer l'été en toute sécurité :

- Buvez régulièrement : même sans soif, pensez à boire de l'eau plusieurs fois par jour. Évitez l'alcool et les boissons très sucrées.
- Rafraîchissez-vous : restez dans les pièces les plus fraîches de votre logement, fermez volets et rideaux le jour, aérez la nuit. Utilisez un gant de toilette humide ou prenez des douches fraîches.
- Adaptez vos activités : limitez les sorties et les efforts aux heures les plus chaudes (entre 11 h et 18 h). Portez des vêtements légers et clairs, un chapeau et des lunettes de soleil.



- Prenez des nouvelles de vos proches : si vous connaissez une personne isolée ou âgée, appelez-la régulièrement. Ces moments d'attention peuvent faire la différence.
- En cas de malaise ou de coup de chaleur : contactez immédiatement votre médecin ou le 15.
- Une salle climatisée peut être mise à disposition, vous serez informé dès la mise en place.

Dans le cadre du plan national canicule, la mairie met à jour son **registre des personnes vulnérables**.

Ce registre permet de vous contacter en cas de fortes chaleurs afin de s'assurer de votre sécurité et de votre bien-être.

**L'inscription est volontaire et confidentielle.**

Ce dispositif permet un accompagnement rapide en cas de situation climatique à risque.

N'hésitez pas à vous inscrire **en mairie (05.55.68.52.54)** ou à en parler à vos proches.

**Ensemble, soyons attentifs et restons vigilants pour un été plus serein.**

La Commission Des Usagers (CDU), ses représentants et ses commissions.



La CDU examine les réclamations adressées à l'établissement au moins une fois par trimestre et chaque fois que nécessaire.

**Vous (ou l'un de vos proches) êtes hospitalisé dans l'un des services suivants :**

Médecine  
Soins Médicaux de réadaptation (SMR)  
Unité de soins longue Durée (USLD)  
Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)



Pour en savoir plus...

**Vous avez une question ?  
Vous rencontrez une difficulté ?**

Les représentants des usagers sont à votre écoute.

La Commission Des Usagers a pour mission de :

- S'assurer du respect de vos droits
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de votre accueil et de votre prise en charge.
- Faciliter vos démarches et celles de vos proches.
- Veiller à ce que vous et vos proches puissiez exprimer vos remarques auprès des responsables de l'établissement.
- Vous informer sur les voies de recours et de conciliation dont vous disposez.
- Faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et la prise en charge des patients.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec les représentants des usagers en adressant votre demande au secrétariat du Directeur (05.55.47.20.13) qui communiquera vos coordonnées aux représentants des usagers siégeant à la CDU.

*Attention, les représentants des usagers de la CDU ne peuvent pas répondre aux réclamations et remarques des résidents et familles des services d'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et du SSIAD (Service de soins infirmiers à Domicile).*

*Concernant des demandes, il convient de contacter les représentants des familles élus au conseil de la Vie Sociale par l'intermédiaire du secrétariat de la direction au 05.55.47.20.13*

## Secours populaire

### Aide alimentaire

Si vous, ou un membre de votre famille, avez besoin d'aide alimentaire, n'hésitez pas à venir nous rencontrer à notre antenne située au 4 rue Camille Grellier, à Magnac-Laval (87190).

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 06.75.57.90.00

### Dons et Bénévolat :

Nous acceptons avec gratitude les dons ! Si vous souhaitez déposer des sacs de vêtements, de linge ou de chaussures en bon état, vous pouvez le faire le mardi matin.

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour nous aider les mardis matins, de 10h à 12h, ainsi que de temps en temps l'après-midi.

Les mardis:

Boutique Solidaire 10h-12h  
Banque Alimentaire 14-16h



## Agenda estival

L'été sera chaud à Magnac-Laval, mais il sera surtout jalonné de quelques manifestations. Voici l'agenda des sorties:

**27 juin 2026** : 11h00 - Ouverture de la 3ème édition d'En chœurs par Mélodica à La Ferme de Villefavard

**28 juin 2026** : Randonnées Maurice Dandrieux

**05 juillet 2026** : Ferme "La Vallée des Vaches" - Portes ouvertes et marché à la ferme

**10 et 24 juillet 2026** : Visites guidées Patrimoine inédit (Magn'accueil)

**13 juillet 2026** : Fête nationale aux Pouyades avec animations et feu d'artifice

**14 juillet 2026** : Fête nationale - Réveil par les sirènes, commémoration et pique-nique républicain au Parc du Château

**25 juillet 2026** : Journée convivialité de 10h30 à 16h00 aux Pouyades (Tiers-lieu)

**29 juillet 2026** : Balade contée de 14h30 à 16h30 à Arcoulant (Tiers-lieu)

**08 août 2026** : Fête de la bière

**Du 10 juillet au 21 août 2026** : Ferme Arcoul'âne - Visites découvertes de 17h à 19h (sur inscription)

Toutes les sorties estivales ne sont pas connues au moment de l'envoi à l'impression. Pour les mises à jour, consultez les publications multimédias.



**SNC Le Trotteur 2**  
 Chez Mano  
 20. **BAR** . 16  
 PMU TABAC LOTO  
 Magnac-Laval

**The Cozy Cup**  
 Coffee shop and boutique  
 7 Rue Courivaud  
 87190 Magnac Laval  
 0630874058  
 Thecozycupmagnac@gmail.com  
 899 685 861 00010

**COURIVAULT NICOLAS**  
 Couverture, petite maçonnerie, rénovation, peinture  
 Les Grandes Forges  
 87190 Magnac-Laval  
 06.44.78.03.08

**Carrières DESMARAIS**  
 • Sable  
 • Gravier  
 • Tout-venant  
 > Enlèvement à la carrière  
 > Livraison à domicile  
 Les Six Bornes - Route de Dompierre Les Eglises  
**87 190 MAGNAC-LAVAL**  
**Tél : 05.55.68.51.04**

**Bar restaurant**  
 11 rue Fenelon 87190 Magnac Laval  
 0555764218  
 Viandes limousines cuites au grill  
 Ambiance et cocktail  
 Karaoké  
 Concert  
 Billard club  
 Horaires  
 Lundi 9h 15h  
 Mardi Fermé  
 Mercredi Fermé  
 Jeudi 9h 1h  
 Vendredi 9h 2h  
 Samedi 9h30 2h  
 Dimanche 9h 22h30  
**Appelez vite !**  
 Ne pas jeter sur la voie publique  
 Portable: 0748122114

**BURGER BOX**  
 Disponible pour les événements!  
 Mariage, Anniversaires, Marchés, Foire etc ...  
 Tel: 06 46 88 51 09  
 burgerbox87@gmail.com  
 Siret: 94890517900015

**S.A.R.L. ROULON alex**  
**PEINTURE & DÉCORATION**  
 Traitement & Peinture de Toitures  
 Revêtements Sols & Murs  
 Ravalements de Façades  
 Ponçage & Vitrification de Parquets  
 87190 MAGNAC-LAVAL  
 06 61 46 26 94  
 09 83 89 46 11  
 roulon.alex@gmail.com  
 www.roulon.alex.com

**Ets Jean Moreau**  
**PROXI CONFORT**  
 • Quincaillerie bâtiment  
 • Vente et installation chauffage  
 • Zinguerie et accessoires  
 • Électroménager  
 • Télévision  
 • Cuisines et baigns  
 • Travaux de plomberie et sanitaire  
 Email: moreau-jean@wanadoo.fr  
 Site: https://moreau-jean.fr  
**Tél. 05 55 68 50 40**  
 7, avenue le Transloy • 87190 MAGNAC-LAVAL

**Le Braza**  
 Nouveaux horaires  
 Lundi 7 h 30 - 20 h 00  
 Mardi 7 h 30 - 20 h 00  
 Mercredi 7 h 30 - 20 h 00  
 Jeudi 7 h 30 - 20 h 00  
 Vendredi 7 h 30 - 20 h 00  
 Samedi 7 h 30 - 20 h 00  
 Dimanche 9 h 00 - 13 h 30  
 5, place Jean Fayaud  
 87190 MAGNAC-LAVAL  
 TABAC BAR  
 PROXIMITÉ

**AD GARAGE AZ AUTOMOBILES**  
**SENAMAUD FABIEN GERANT**  
 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND - 87190 MAGNAC LAVAL  
 Tél. : 05/55/68/63/62  
 E-mail: az.automobiles87@gmail.com  
 www.ad.fr

**MARTIN Bâtiment**  
 Neuf & Rénovation  
 Maçonnerie - Béton armé  
 Couverture - Zinguerie  
 Carrelage  
 Assainissement  
 Plâtrerie - Isolation int. / ext.  
 Clôtures et portails  
 Travaux Funéraires  
**MAGNAC - LAVAL**  
 05 55 60 89 73 / 06 79 07 94 85  
 amb87@orange.fr

**Cafe de la Gare**  
 Magnac Laval  
 0544256941

**O'S Traiteur**  
**BOUCHERIE • CHARCUTERIE • TRAITEUR**  
 Olivier et Sindy Burtin  
 5, rue Jules Courivaud  
 87190 MAGNAC-LAVAL  
 06 19 24 54 40  
 ostraitteur87@yahoo.com

**ENT. PAILLER PASCAL**  
 Maçonnerie - Rénovation - Isolation  
 Charpente - Couverture - Zinguerie  
 Plâtrerie  
 Démoussage de toiture  
 Monuments funéraires (caveaux - marbrerie)  
 Les Grandes-Forges - 87190 MAGNAC LAVAL  
**Tél. : 05 55 68 58 73 - Fax : 05 55 60 79 21**  
 332 343 995 RM 87 - APE 452 Y - Email: pascalpailler87190@orange.fr

**Entreprise Didier Courcelle**  
 TRAVAUX PUBLICS  
 Terrassement-Assainissement  
 individuel et collectif-Filtre à  
 roseaux-Drainage-Démolition  
 curage de fossé- Bitume  
 goudronnage-VRD  
 18 rue du 19 mars 1962  
 87190 MAGNAC-LAVAL  
 didier.courcelle87@orange.fr  
 0680102415/0555686570

**SAS MINOTERIE MOREAU & FILS**  
 85190 LE VIGÉANT  
**Boulangerie Pâtisserie AUPERT**  
 4 rue Fenelon  
 87190 Magnac Laval  
 Tél. 05 55 68 54 06  
 36 avenue de la Promenade  
 87290 Saint-Sornin-Leulac  
 Tél. 09 50 37 78 81

**PIZZA LOLA et burgers**  
 HERVÉ CHABIN  
 8 rue Camille Grellier  
 Magnac Laval  
 87190  
 Facebook, le restoroulant @gmail.com 0778643263

**UniVert motoculture**  
 PANAZOL 05 55 30 18 80  
 MAGNAC LAVAL 05 55 68 54 86

**MAISON DECO**  
 BOUTIQUE & GITE  
**ROBERT RUSSELL**  
 1 Rue Fenelon, Magnac-Laval, France  
 maisondecoonline@gmail.com

**Salon Angélique**  
 Salon mixte et praticienne en onco-coiffure  
 0555685461  
 5 avenue le Transloy  
 87190 Magnac Laval  
 instagram.com/salon.de.coiffure.angelique  
 facebook/Salon de coiffure Angélique

**MFA MULTISERVICES**  
 Nettoyage intérieur et extérieur pour particuliers et professionnels  
 Frédéric AUDEVART  
 87190 MAGNAC-LAVAL  
 06.49.76.37.35  
 mfamultiservices87@gmail.com  
 Nettoyage après sinistre (incendie, dégat des eaux)  
 Nettoyage après chantier  
 Nettoyage terrasse, véranda, vitres  
 Nettoyage et fleurissement de sépulture  
 Débaras maison, cave, grenier...  
 Entretien jardin (tonte, débroussaillage...)

**LAGÉLEC**  
 • Electricité générale  
 • Chauffage  
 • Plomberie  
 • Plaques de plâtre  
 • Portails automatiques  
 • Stores électriques  
 • Volets roulants  
 • Pompes à chaleur  
 • Poêles à bois  
 • Chaudières  
 • Electroménager  
**Eric LAGE**  
 87190 Magnac Laval  
 lagelec@orange.fr  
**05 55 68 01 51**  
**06 08 24 41 69**

**VINO KEBABS PIZZERIA**  
**VINO KEBAB**  
 09.51.17.96.97  
 34 Rue Fénelon, Magnac-Laval  
 87190  
 Vente sur place ou à emporter!  
 Livraison à domicile dans un rayon de 10km.  
 (Attention ! On ne fait pas les commandes de + de 10km)  
**Ouvert 6J/7**

**Bulles de bien être**  
 Institut de beauté  
 Parfumerie  
 SPA  
 21 Rue Fénelon  
 87190 Magnac-Laval  
 05.55.60.88.42  
 Marina Dumontfcif

**SARL LOISEL AMBULANCES**  
 AMBULANCES - VSL - TAXI  
 24h/24 - 7j/7  
 loiselambulance@orange.fr  
 MAGNAC LAVAL 05.55.68.61.60  
 LE DORAT 05.55.60.18.41  
 BELLAC 05.55.68.03.65

**CYCL'AIR HYGIÈNE**  
 UNE NOUVELLE AIR  
 M. VOYEUX Jonathan  
**06 22 17 31 21**  
 M. TACHEAU Sylvain  
**06 63 32 77 62**  
 116, Route de Poitiers - 87270 COUZEIX  
**DESTRUCTION NID DE FRELONS - GUÊPES**  
 Destruction de nid de Frelons  
 Frelons asiatiques Guêpes  
 Punaise de lit Dératation  
 et autres insectes nuisibles  
 Détection canine des punaises de lit  
 Dératation Désinsectisation

**TENDANCE COIFFURE**  
 Hommes-Femmes-Enfants  
 05 55 68 63 13  
 15 rue Fenelon - 87190 Magnac-Laval  
 &  
 Le bourg - 87190 St Léger-Magnazeix

**Le Jardin de Floriane**  
 2 rue Fenelon  
 87190 MAGNAC LAVAL  
 05 55 68 54 87

**Brasserie La Licorne**  
 Bar Restaurant  
 4 rue Jules Courivaud  
 87190 Magnac Laval  
 05 55 60 20 86

**crofty's cuts**  
 Toilettage Chien  
 0788665438  
 5 rue du LT CNL  
 Georges Guingouin  
 87190  
 Magnac Laval  
 http://www.facebook.com/croftscuts



## COUPON-RÉPONSE CONSEIL DES AÎNÉS

### Informations personnelles

Nom Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_

### Motivation

Pourquoi souhaitez-vous rejoindre le Conseil des Aînés ?

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Centres d'intérêt / expérience

(Actions bénévoles, engagement associatif, compétences...)

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Disponibilités

Êtes-vous disponible pour participer à environ 3 à 4 réunions par an ?

Oui  Non Horaires de réunions souhaités : \_\_\_\_\_

### Thématiques d'intérêt (cocher)

- Mobilité
- Cadre de vie
- Solidarité / lien social
- Culture / animation
- Autres : \_\_\_\_\_

### • Engagement

• Je m'engage à participer activement aux travaux du Conseil des Aînés.

• Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## COUPON-RÉPONSE PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Nom (facultatif) : \_\_\_\_\_  
 Prénom (facultatif) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

- Je suis intéressé(e) par la mise en place d'une mutuelle communale.
- Je souhaite être informé(e) des prochaines réunions ou permanences.

*Les coupons-réponses sont à retourner à la mairie.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles collectées, à exercer auprès du secrétariat de la mairie.*